

Rapport de la commission des finances,
Préavis municipal N° 2016-11
Relatif à l'octroi d'autorisations générales pour la législature 2016-2021
Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission des finances, composée de Mesdames Samanta Cardaropoli, Anne-Marie Dénéreaz, celle-ci étant excusée, Patricia Magnenat, Messieurs Daniel Rochat, Marc-Eugène Viret, Bernard Morel et Claude Brocard, rapporteur, s'est réunie sur convocation de la municipalité, le mardi 15 novembre 2016 à 19.30 heures, en présence de la municipalité représentée par Messieurs Piéric Freiburghaus et Didier Chapuis ainsi que de Madame Anne-Laure Girard boursière communale.

En préambule,

Comme à chaque début de législature et selon la loi sur les communes, la municipalité propose de lui déléguer certaines compétences afin de pouvoir faciliter la gestion de l'administration communale et aussi parfois réagir à des situations inattendues.

ALIÉNATIONS ET ACQUISITIONS D'IMMEUBLES, DE DROITS RÉELS IMMOBILIERS ET D'ACTIONS OU PARTS DE SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES

Le montant de CHF 1'500'000.00 en cas d'achat éventuel se justifie par le niveau des affaires actuelles et par le besoin de rapidité et de discrétion. La commission de finances sera de toute façon consultée auparavant.

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉS COMMERCIALES, D'ASSOCIATIONS ET DE FONDATIONS AINSI QUE L'ACQUISITION DE PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS COMMERCIALES

Cette délégation était déjà en vigueur lors de la dernière législature. Elle s'étend au fait de pouvoir aliéner (vendre) ces participations, comme par exemple la vente des actions de la sucrerie d'Aarberg.

AUTORISATION DE PLAIDER

Les affaires communales sont souvent juridiques et les contentieux se règlent parfois devant les tribunaux, c'est pourquoi la municipalité a besoin de pouvoir plaider et prendre position dans les délais imposés. Cette autorisation de plaider n'est pas nouvelle et nous avons conscience qu'elle sera utilisée avec bon sens.

LEGS ET DONATIONS

Cette délégation est nouvelle, mais tombe sous le sens; jusqu'à CHF 50'000.00, la municipalité peut accepter des legs, des donations, des successions (avec bénéficiaires d'inventaire) et en affecter les montants selon son jugement. En cas de montants supérieurs, elle en réfère au conseil communal.

ENGAGER DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT IMPRÉVISIBLES ET EXCEPTIONNELLES

Comme durant cette dernière législature, la municipalité demande de pouvoir engager jusqu'à CHF 50'000.00 en cas de dépenses exceptionnelles et imprévisibles. La commission des finances en sera informée. En revanche, elle n'aura plus le pouvoir d'autoriser une seconde tranche de CHF 50'000.00.

D'autre part, la municipalité demande de pouvoir engager jusqu'à CHF 100'000.00 par an de dépassements de crédits de fonctionnement pour des cas imprévisibles et exceptionnels. La commission des finances sera évidemment tenue au courant.

PLACER LES DISPONIBILITÉS DE LA TRÉSORERIE

Les possibles placements de surplus de trésorerie étant actuellement extrêmement mal rémunérés, la municipalité désire pouvoir utiliser les possibilités que lui offre la concurrence et les opportunités qui pourraient se présenter, ceci en plaçant ses disponibilités auprès d'établissements bancaires, de Postfinance, d'assurances, de collectivités publiques et d'entreprises établies en Suisse, qui jouissent de solides garanties financières. Ceci nous paraît être de la gestion dynamique de nos liquidités.

COMPTES D'ATTENTE POUR FRAIS D'ETUDES D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

Il s'agit là d'un montant de CHF 50'000.00 pour d'éventuels frais d'études en vue de la réalisation d'un préavis. C'est une avance sur le projet puisqu'elle sera intégrée au préavis et cela nous paraît tout à fait justifié.

Impression générale

Nous avons eu une séance constructive et constatons que notre municipalité, en parfaite coordination avec notre boursière, connaît bien les enjeux et les défis à venir et elle demande les pouvoirs adéquats pour fonctionner de manière sûre avec une vision prospective des besoins de notre commune

Nous faisons confiance à notre municipalité et à notre boursière communale.

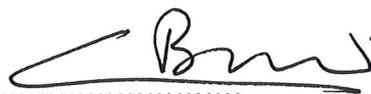
Conclusion de la commission des finances :

La commission des finances unanime vous recommande d'accepter les conclusions telles que présentées dans le préavis municipal n°2016-11

Penthalaz le 17 novembre 2016

Le rapporteur :

Claude Brocard.....



les membres :

Daniel Rochat.....



Samanta Cardaropoli.....



Anne-Marie Dénéreaz.....



Patricia Magnenat.....



Marc-Eugène Viret.....



Bernard Morel.....

